

Le vocabulaire que révèlent les inventaires après décès dans l'est picard au XVIIe siècle

Jacques Chaurand

DANS **DIX-SEPTIÈME SIÈCLE** 2007/1 n° 234, PAGES 169 À 187
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130560531

DOI 10.3917/dss.071.0169

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2007-1-page-169?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le vocabulaire que révèlent les inventaires après décès dans l'est picard au XVII^e siècle

Les inventaires après décès, dressés par les officiers de justice ou les notaires, constituent une somme de richesse considérable pour qui veut connaître le vocabulaire et à travers lui la vie quotidienne à une époque donnée dans une région, E. Mennesson, auteur d'une histoire de Vervins et éditeur de plusieurs documents de ce genre, tient en guise d'introduction à la publication de l'un d'eux, des propos qui reflètent son impression d'ensemble et qui ont gardé toute leur valeur :

« Il existait alors peu d'ouvrages didactiques sur la langue, et les sources où les gens d'affaires puisaient leur instruction professionnelle contenaient encore beaucoup d'archaïsmes de langage et de variations orthographiques. Pourtant, en général, dans la rédaction des actes, la langue notariale du XVII^e siècle s'éloigne peu du français de nos jours. Mais il n'en est pas de même quand elle inventorie les meubles, les ustensiles de ménage, les vêtements, les instruments de travail, etc. Là elle est obligée d'employer les termes du patois local, et comme un patois n'a pas de vocabulaire qui fixe la forme des mots et en maintienne l'uniformité, l'orthographe n'est plus pour ainsi dire, qu'une prononciation figurée. D'un autre côté, nos inventaires sont loin d'être toujours rédigés par la même main, de sorte qu'il arrive que certains mots subissent, à chaque changement de plume, les modifications résultant des habitudes de langage de l'écrivain, qui reproduit ainsi inconsciemment les locutions et jusqu'à l'accent du terroir où il a appris à parler¹. Aussi faut-il souvent rapprocher les différentes formes de certains mots pour arriver à saisir leur exacte signification. Ces rapprochements ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du langage local et j'en citerai quelques-uns en notes, avec l'indication de l'année à laquelle appartiennent les inventaires qui les fournissent ».

Précisons toutefois : il est vrai que le vocabulaire des inventaires introduit dans l'écrit des mots qui n'apparaissent pas dans la langue des actes notariaux, intention-

1. On prêtait alors au mot *accent* une valeur qui s'étendait au-delà des sons entendus et pouvait englober une partie du vocabulaire local.

nellement formulaire, générale et abstraite ; il est certain aussi que l'orthographe n'est pas fixée à cette époque ; mais il serait très imprudent d'imaginer à partir de ces formes instables un « patois local » parallèle au français cultivé. Nées d'une rencontre entre un notaire cultivé et des clients qui le plus souvent ne le sont pas, elles appartiennent plutôt à un français ordinaire, coloré de régionalismes, proche du langage de la conversation courante, et resté en marge de la langue littéraire.

Les études d'où proviennent les inventaires sont toutes situées dans l'est picard. Cette convergence diatopique favorise l'émergence de tendances d'ensemble sans exclure la variété dans le détail des formes : elles sont situées à Origny-Sainte-Benoîte près de Saint-Quentin, dans le Vermandois, à Guise et à Vervins en Thiérache, à Marle dans le nord du Laonnois, à Beaurieux dans le sud-est du Laonnois. Les minutes notariales ont toutes été déposées aujourd'hui aux Archives départementales de l'Aisne (AD) : ce sont elles qui constituent pour l'essentiel nos sources. Il s'y ajoute quelques imprimés qui suivent de très près les documents manuscrits (voir bibliographie). Les documents ont été rédigés dans la région où se sont déroulées des enquêtes sur le langage oral : nous avons donné la référence des cartes de l'*Atlas linguistique et ethnologique picard (ALPic)* dont le titre rejoint la signification des mots que nous avons étudiés. D'autre part, de fréquents renvois ont été faits au *Dictionnaire universel* d'A. Furetière publié en 1690, en raison de la proximité chronologique, surtout quand les exemples remontent à la 2^e moitié du XVII^e siècle : nos exemples illustrent le *Dictionnaire* de Furetière, tout comme celui-ci fournit des définitions et des descriptions qui aident à se représenter l'objet. Nous avons groupé les unités lexicales selon les affinités sémantiques en six chapitres : I. L'habitation dans le paysage ; II. Du côté de la cuisine ; III. Nos ancêtres à table ; IV. Le mobilier ; V. Regards sur le vêtement et la parure ; VI. Compagnons et outils de travail.

L'HABITATION DANS LE PAYSAGE

L'aspect des bourgs et des villages a changé considérablement depuis le début du XVII^e siècle. L'ardoise, devenue la couverture ordinaire des maisons, était encore rare à cette époque et ne recouvrait que les demeures des habitants qui appartenaient aux classes privilégiées ou aux milieux suffisamment aisés. Nous lisons par exemple qu'en 1649 Claude-Roger de Cominge, marquis de Vervins, confie à Jean Wilmé « couvreur d'ardoises » à Vervins, l'entretien de la couverture des maisons qui lui appartiennent : « Le château neuf où il fait sa demeure, le vieil château, la halle, le collège, la chapelle attenante à l'église et l'écurie du vieil château » (*MNV*, p. 116). Il n'est pas du tout usuel qu'une écurie soit aussi noblement couverte mais on imagine que le haut de la ville de Vervins était alors occupé par un pâté de maisons qui tranchait sur l'habitat environnant. À quelques kilomètres au sud de Vervins, dans le village de Saint-Pierre, la maison seigneuriale est ainsi décrite : « Un corps de logis basti de briques avec ses tours de défense couvert d'ardoises et la basse-cour attenante » (*ibid.*, p. 167).

À Haudreville, écart du terroir de Marle, où sont regroupées depuis le XVII^e siècle deux fermes – on disait deux censes à l'époque – la cense du haut et la cense du bas, « les toits des bâtiments espacés dans la cour étaient couverts de paille, sauf le corps

de logis et les colombiers couverts de tuiles », la tuile ayant la même fonction de marqueur social que l'ardoise. La description de la « maison et cense du Long pré », située sur le territoire de Vervins, fournit des indications parallèles : le corps de logis est « basti de briques et couvert de thuilles » les autres bâtiments étant en piteux état par suite de la guerre de Trente ans qui a ravagé le pays depuis plusieurs dizaines d'années (nous sommes en novembre 1658). Une partie des terres est en « hurées et rapailles » autrement dit abandonnées à la broussaille.

Le nom français *ardoise* a tendu à se généraliser à partir du XVII^e siècle. Jusque-là il était en concurrence avec le nom régional *escaille* (une *escaillère*, du latin *scallaria*, était une « ardoisière ») : en 1659 le notaire fait mention à Marle d'une « maison couverte d'escaille » (AD B519). Quant au nom de l'artisan, le syntagme « couvreur d'ardoises » avait pour synonyme *escaillon* qui, dans la conversation courante, s'est maintenu jusqu'au milieu du XX^e siècle alors qu'*escaille* ne se disait plus depuis longtemps. Nous lisons à la date du 19 juillet 1655 dans l'État des charges ordonné estre payé par le receveur Verseau : « À l'escaillon pour l'entretienement de nos lieux et fournir des clous seulement, 60 livres » (la même somme est attribuée au jardinier) (MNV, p. 153).

Le fournisseur d'ardoise est appelé à Guise en 1676 le « marchand escaillon ». (56E37). Un outil caractéristique de ce corps de métier est mentionné à Beaurieux dans un inventaire de 1694, le « marteaux à ardoises » dont le bout tranchant permet de recouper l'objet selon qu'il est nécessaire (AD B43).

Les corps de logis des censiers n'étaient pas tous couverts de tuiles ou d'ardoises et beaucoup, comme les maisons des manouvriers ou les dépendances, avaient des toits de paille. La cense de la Fruchelle², terroir d'Hary, consistait en « maison et bâtiments couverts de paille, avec jardins et pourpris, dix jalois de prés et dix-huit muids de terre labourable » (1660, MNV, p. 163).

La cense de Curbigny, un peu plus importante, consistait en « maison, grange, écurie bâties de bois et couverte de paille » (1660, *ibid.*). À Plomion en 1673 la maison de Jeanne Serain et Jacques Gout est couverte de paille avec une grange de même (AD E59). Chez un briquetier nous trouvons un *ballier couvert de paille servant à faire des briques* et à quelques lignes de là *six molles* [« moules »] *à faire des briques* (Guise, 1671, 56E36). Nous retrouverons le mot *ballier* apparenté à *balle*, qui désigne diverses dépendances de l'habitation rurale. Nous avons commencé par l'ardoise parce que les maisons ainsi couvertes attirent l'œil, mais la couverture des bâtiments utilitaires et des maisons modestes, c'est-à-dire de la plupart des constructions, est en chaume, que dans le pays, on aime mieux appeler la paille : maison de paille, toit de paille.

La lecture des inventaires est moins informative sur l'extérieur des maisons que sur ce qu'elles contiennent. Pour commencer, les pièces du rez-de-chaussée d'une maison se nomment constamment dans la région surtout au XVII^e siècle *espace* qui sera parfois écrit *épace* ou *épasse* conformément à la prononciation. On note en 1663 à Marle une *maison contenant plusieurs espaces, chambre et cuisine* (AD B526) et dans un vil-

2. *Fruchelle* est le nom local de la fougère et dénonce un défrichement qui, en l'occurrence, n'est probablement pas très ancien.

lage voisin, Autremencourt, *une maison contenant trois espases couverte de paille* (16 février 1679, Bruchet). Le mot est féminin comme il arrive souvent quand il commence par une voyelle : *la moitié d'une espace de maison baty de bloquaille* (Marle, 1662, AD B526). Les maisons ont souvent deux ou trois *espaces*.

On distingue volontiers la cuisine et la chambre. L'inventaire d'Antoine Faucheur, laboureur à Hory (Houry), établi en 1630, ne porte néanmoins pas trace de cette distinction ; il nous fait pénétrer immédiatement dans une pièce d'habitation qui contient l'essentiel du mobilier, et poursuit par une autre qu'il appelle *enseinte*, var. probable d'*aceinte* qui peut signifier « remise ». « En une enseinte a esté trouvé les meubles qui ensuivent... ». Là sont entreposés quelques objets utilitaires en particuliers des sacs, une *semoire*, c'est-à-dire « le grand tablier qui embrasse les épaules et la taille du semeur et dans lequel celui-ci porte le grain qu'il jette dans les sillons » (note de l'éditeur) ; ce nom féminin est attesté dans le nord de la France depuis le xv^e siècle (cf. FEW, XI, 437 a) et nous le retrouvons à Marle en 1653 : *deux sacque a bled avec une semoire* (AD B526). C'est là aussi que nous trouvons la *may* et ses accessoires et même une arme, une vieille *espée*, évaluée seulement huit sols, alors que *l'harquebuse à grand resort*, inventoriée précédemment est estimée quatre livres et seize sols. À la fin du siècle, selon Furetière, cette arme n'est plus guère en usage. Dans la première moitié du xvii^e siècle beaucoup de maisons contiennent des armes, et en plus grand nombre que celle-là. Nous en trouverons cinq chez le papetier de Landouzy-la-Cour, un village voisin, en 1631 : une *quarabine*, deux *pistolletz*, une *espée* avec le *bourdrier* (= baudrier), ung *braguet* (= braquet « poignard », mot wallon passé en français à cette époque) un fourniment avecq trois charges à metre poudre³. Après quoi viennent la cave, le grenier, l'*estable* qui, comme il est de coutume à cette époque, abrite les chevaux aussi bien que les vaches, et enfin la grange où se trouvent les instruments aratoires et la volaille.

Lothinet, habitant de Landouzy-la-Cour près de Vervins, a fait l'acquisition en 1624 d'une maison de deux espaces avec pourpris (« enclos ») et terres le tout contenant environ sept pugnets, moyennant 25 livres⁴. En 1626 il est question d'une *maison moulin à papier bâtie en bois et blocailles*, avec quatre jalois de terres, prés et jardins « auprès et deppendant dud. moulin », et « au ra d'eau » (= au niveau de l'eau) moyennant 250 livres. La blocaille n'est pas un matériau très considéré ; il est plus apte à faire du bourrage que du parement (FEW, XV, 165 a, s. *bloke*). La valeur a considérablement augmenté, probablement du fait des terres acquises dans l'intervalle et qui se trouvent à proximité. Daniel Leclercq, « advocat lieutenant en la justice temporelle de l'abbaye de Foigny » assisté de Nicolas Constant, notaire à Vervins, pris comme « greffier de consentement des parties », ont procédé en 1631 à l'inventaire des biens de Lothinet à la suite du décès de sa femme, feu Anthoinette Latierce. Ils nous introduisent successivement dans les deux « espaces », la cuisine et la chambre puis dans l'estable et la « brasserie ». Nous voyons que l'activité professionnelle interfère avec la vie familiale. Si les huit *tranchoitx* de bois qui se trouvent dans la cui-

3. Selon Furetière « Charge se dit aussi des fourniments qui sont attachez aux bandouillères des mousquetaires ».

4. Le pugnoet équivalait au quart du *jalois* qui à Landouzy-la-Cour, comme à Vervins vaut 34 a 33.

sine servent à « hacher les chiffons dont on faisait la pâte à papier » comme le suggère l'éditeur dans sa note, ce qui est très vraisemblable, la matière qu'ils traitent est indiquée ensuite : les *vieil drapeaux* (chiffons) dont le tas est évalué à 17 livres et 12 sols, c'est-à-dire presque autant que la hache. Nous avons encore dans la chambre *ung sizéau à rogné les papiers, douze paires de formes à faire papier*, une poste de feutre telle et quelle⁵, la réserve de *grye papier* et celle de « fin papier blanc », qui est évaluée le double de la précédente. On fait probablement autre chose que dormir dans cette chambre où sont réunis des objets de toute sorte dont certains auraient dû à nos yeux trouver leur place plutôt à la cuisine. La plupart sont en gros les mêmes que ceux qui sont inventoriés chez ceux qui occupent une situation de même ordre et le matériel spécifique n'est pas très abondant. Une autre originalité de Lothinet, le papetier, est qu'il possède plusieurs livres, alors que le laboureur d'Houry n'en possédait qu'un, le *Testament nouveau*, et que tant d'autres à la campagne n'en ont aucun. Ces livres sont soit des livres de droit, *La Coustume du baillage de Vermandois*, *Remarques du droit françois*, soit des livres de religion, *ung Testament*, *une paire d'heur* (deux livres d'Heures), enfin un ouvrage d'un genre à part *Le grand propriétaire du monde* ; en tout cinq ouvrages retrouvés dans la chambre et qui rangent nos personnages dans la catégorie des lecteurs potentiels. Le papetier avait en outre sous la main quelques bêtes dans *l'estable* (trois chevaux, deux vaches, un cochon, mais pas de volailles), des instruments aratoires, des gerbes de blé, de forage (fourrage) d'avoine, six *trouceaux* (bottes) *de foings*. Enfin comme plus d'un villageois, il disposait du matériel nécessaire pour brasser la bière de consommation familiale : chaudière et cuve, cacques⁶, poinçonin et demy muids.

DU CÔTÉ DE LA CUISINE

La visite commence invariablement par la pièce qui sert de cuisine, et dans la cuisine par la crémaillère, placée au centre du foyer, d'où se répandent la chaleur et la convivialité dans toute la maison. Si l'objet ne se voit plus que dans les musées, son nom est pérennisé grâce à la sympathique expression « pendre la crémaillère ». En face du seul mot crémaillère dans le français d'aujourd'hui nous avons au XVII^e siècle une profusion de formes pour désigner le même objet. Furetière (1690) admettait une variante : « quelques-uns disent *cremillère* ». C'est bien peu de chose au regard de la diversité que nous offrent les inventaires du XVII^e siècle. Nous n'envisagerons pas une à une les formes qu'ils contiennent et nous tenterons seulement de les ramener à quelques types après avoir constaté une constante : dans la région examinée, la vocalisme de la première syllabe est *a* et non *é*.

— 1^{er} type : *cramaille*. La forme figure telle quelle à Beaurieux où elle est nettement majoritaire mais elle apparaît aussi sporadiquement ailleurs. Si *ai* se lit [e] nous ratta-

5. Cette « poste » est l'étoffe de laine feutrée destinée à « boire la surabondance d'eau dont la pâte est chargée » (note de l'éditeur).

6. Dans le nord-est de la France le mot *caque* ne fait pas exclusivement penser aux harengs salés. Il désigne un tonneau d'environ 100 l destiné à contenir des boissons diverses (FEW, XVI, 296 b, s. *caken*).

chons au même type *cramelye* (Guise, 1636, 56E23), tandis qu'à Origny-Sainte-Benoîte dans le Vermandois par démollement de / palatal, *cramelle* est une simple variante picarde de *cramaille*, sans même qu'il soit besoin d'invoquer un changement de suffixe⁷.

— 2^e type : comme en français un suffixe *-ière* (latin *-aria*) s'est ajouté au radical. À la *crémillière* de Furetière correspond la *cramilièr* à Marle (1663, 1666, AD B526) ou la *cramillier* (*ibid.*, 1669, Bruchet). La finale *-er* peut se lire en effet *é* ou *ère* (cf. *cailler*, *cuiller* en face de *cuillère*). C'est le genre plutôt que l'orthographe qui permet de distinguer le *potier*, l'artisan qui fait les pots, de la *potière*, la planche sur laquelle on range les pots, qui peut s'écrire la *potier*.

— 3^e type : il reste un contingent important de formes à finales *i* (ou *y*), *é* ou *ié* : *cramailly* (Guise, 1672, 56E36) ; *cramailé* (Marle, 1665, AD B526) ; *cramillié* (Guise, 1670, 56E36), etc.

Elles laissent supposer une interaction de la forme masculine *-ier* prononcée *-ié* ou *-i* mais on peut songer aussi à une chute de *r* par dissimilation (de même *armoire* peut aboutir à *armoie*).

Le chaudron s'adapte aisément à la crémaillère : Furetière le définit comme « ayant une anse mobile par laquelle on l'attache à la crémaillère ». Mais certains ustensiles n'étaient pas munis d'anses : les pots, la poêle à frire, le gaufrier. Pour les mettre sur le feu on avait recours à un instrument qui consistait en un cercle de fer relié en haut à une anse par deux tiges métalliques, la *méchaine* ou *méquaine*⁸. L'étymologie est l'arabe *miskin* (FEW, XIX, 128 a) qui signifiait à l'origine « faible, pauvre » d'où notre adjectif « mesquin » et qui, substantivé au féminin, est devenu dans le nord de la France un nom courant de la servante. Les variantes opposent essentiellement les formes qui ont conservé [k] étymologique à celles qui, au sud et à l'est, comportent à sa place une chuintante : *mesquine*/*meschain*⁹ ; un *gauffrier* et la *méchaine de fer* (Landouzy-la-Cour, 1631) ; une *meschaine de fer* (Guise, 1638, 56E12 ; Marle 1651, AD B526) ; une *méquinne de fer* (Guise, 1651, 56E22) ; une *mesquine de fer* (Guise, 1658, 56E12 ; Guise, 1671, 56E36) ; une *mesquine de fer* (Origny-Sainte-Benoîte 1681, AD Or 1).

Le même type lexical est représenté à Beaurieux au XVII^e siècle et nous avons en 1688 une *mechine*, deux petites *mechines* (AD B40) mais au XVIII^e siècle la forme française *servante* peu à peu s'impose ; la concurrence est attestée par une formule synonymique : « une servante de fer ou mechenne » (1768, AD B55). Il est probable qu'un instrument de genre comparable est suggéré par ces mots : « Une invention de fer pour mettre chauffer un pot » (Guise, 1672, AD 56E36). On aura remarqué la récurrence du caractérisant *de fer* qui classe tout de suite l'objet dans la catégorie adéquate.

7. Voir ALP_{ic}, II, c. 399 et FEW, II, 1312 a, *cremaster*. Nous avons plusieurs exemples de la forme dérivée *cramillon* : une *marmite de fer ayant trois cramillons* (Guise, 1636, 56E6) ; un *petit cremillon*, une *cramillé* et *trois cramillons* (Marle, 1657, AD B526). Furetière a comme entrée *cremailillon* ou *cremillon* pour désigner ce complément de la crémaillère.

8. Jacqueline Picoche a pu faire encore d'après nature un croquis représentant la *métcbèn* à Etelfay, près de Montdidier (*Un vocabulaire d'autrefois*, p. 51).

9. Les finales *ine*, *aine* et *eine*, dont la voyelle tonique est encore nasalisée, sont alors sensiblement équivalentes : on relève les rimes *poule d'eine* (= dinde) : *méquinne*, *Suite du mariage de Jennain*, v. 547-548 dans L. F. Flutre, *Le moyen picard*, Amiens, 1970.

Autre ustensile à poser sur la méchainne : la poêle à frire. Dans l'*ALPic* la carte 392 du volume 2 lui a été consacrée : le type *paielle* que nous voyons prédominer dans le domaine picard a été présent en Thiérache au XVII^e siècle : « la payelle a frire » (Thénailles, 1640, *MNV*, p. 93) et dans le Laonnois jusqu'à Beaurieux, « une paielle a frire » (Beaurieux, 1620, AD B9). Mais le type [pel] diversement orthographié est entré en concurrence : *paille a frire* (Marle, 1666, AD B526), *deux payles a frire* (1631, Landouzy-la-Cour), *pelle a frire* (Origny-Sainte-Benoîte, 1683, AD Or 1 ; 1695, *ibid.*, Or 7, Guise, 1630, AD 61E26).

Le dérivé en *-ette*, déjà attesté à Origny-Sainte-Benoîte en 1681, a connu un grand succès dans la langue régionale où les œufs sur le plat s'appelaient jusqu'à une époque récente « œufs al' pélette ». L'appendice labio-vélaire qui caractérise la forme française actuelle est déjà attesté au XVII^e siècle : *poelle a frire* (1638, Guise, 61E23) ; *poille a frire* (Marle, 1666, B526).

De part et d'autre du groupe formé par la cramaille et la méchainne se plaçaient les chenets qui, pendant la première moitié du XVII^e siècle, portaient souvent le nom de *cheminons*, régionalisme dont l'aire s'étendait en gros dans le nord-est de la France (picard, champenois, lorrain) : le laboureur d'Houry en 1630, comme le papetier de Landouzy-la-Cour en 1631 avaient une « paire de cheminons de fer ». À Guise nous relevons le terme en 1633 (56E12), en 1636 (31E26) et jusqu'en 1676 (56E36) mais dans la deuxième moitié du siècle *chenets*, qui peut être écrit *chesnets* ou même *chinetz* (Guise, 1655, 56E24) devient le type le plus courant. À Marle *cheminon* reste usuel au milieu du siècle et nous en avons des attestations de 1651 à 1669 (AD B526). Nous ne pouvons évidemment pas établir une chronologie précise de ces usages, car les préférences du notaire peuvent jouer un rôle décisif : en cas de concurrence entre deux mots, suivant que son langage est plus ou moins conservateur son choix se portera plutôt sur telle variante dans laquelle certains de ses clients reconnaîtront éventuellement les usages de la génération précédente sans être trop déroutés.

Pour faire des grillades on se servait de broches. Le notaire de Guise appelait la broche « un hattier » en 1636 et 1637, dérivé de *baste* du latin *hasta* « lance ». En 1655 il disait encore *un hatier et un lechefritte*. Cependant il accompagne le nom de son synonyme en 1638 : *le hastier ou broche de fer* (Guise, 1643, 56E21) ; *une broche ou hastier de fer* (56E12).

L'équivalence est répétée plusieurs fois dans la suite, avec modification de l'ordre des termes : *deux broches ou hastiers de fer* (Guise, 1651, 56E11). Le *hastier* est, pour Furetière (1690), un « vieux mot » : il avait eu le temps de vieillir au cours du XVII^e siècle. Il n'en est pas ainsi du composé *contrebatier* semble-t-il, qui désigne une sorte de chenet où se fixe la broche : nous avons ainsi à Guise en 1643 « une paire de contrehatiers » (56E22) et « une petite broche de fer avec le contrehatier » (*ibid.*).

Un récipient perd de sa valeur s'il n'a plus le couvercle qui y est adapté : dans les inventaires les couvercles sont notés avec soin. Le nom le plus fréquent est *couverseau* dans lequel on reconnaît **copercellu* un doublet du latin *coperculu*, qui a donné le français *couvercle* ; **copercellu* aboutit régulièrement à *couverseau*. Dans un inventaire de 1612, à Beaurieux on lit : *une marmitte de fer avec le couverseau*. En 1631, à Landouzy-la-Cour, dans la maison du papetier, la formule est presque la même : *une marmitte de fer avec son couverseau* ; même chose à Marle en 1669 : *une marmitte de fer avec le couverseau* (Bruchet). Le *couverseau* peut néanmoins être évalué indépendamment du récipient

qu'il recouvre : *deux couverseaux a pot* (Guise, 1655, 56E24), un *couverseau de cuivre tel et quel* (Marle, 1678, Bruchet). On remarque la forme *couverseu* qui calque la prononciation régionale (Origny-Sainte-Benoîte, 1684, Or 4) ce qui est exceptionnel, car l'orthographe la plus fréquente est en *-eau*. Le couverseau est parfois associé à la maie, meuble dont nous reparlerons. Il est aussi associé au four : *ung couverseau a four de fer* (Guise, 1631, 1642, 1655, 56E24 et 61E23). Le couverseau désigne-t-il dans ce cas la porte du four ? Des couverseaux d'étain recouvrent parfois les récipients d'une tout autre matière : *un pot de gres avec couverseau d'estain* (Guise, 1677, 56E37), *un plat de terre avec un couverseau d'estain* (*ibid.*). Ne peut-il s'agir parfois d'objets dépareillés évalués ensemble ? Le « couverseau d'ozier » pour une bouteille est-il une couverture destinée à garder la fraîcheur ? (Guise, 1655, 56E24). À la différence de l'enquête orale, l'enquêteur n'a pas de témoin pour le renseigner et le nom de l'objet doit être suffisamment parlant soit par lui-même, soit par son contexte.

L'*ALPic* consacre une carte à la « pelle à feu » : c'était, selon la rubrique « une petite pelle en fer ou en cuivre servant à enlever les cendres, à prendre les tisons ou des braises dans les feux ouverts » (t. II, c. 40). Or dans les inventaires du XVII^e siècle nous ne trouvons pas « pelle à feu » mais *beche* ou *bece* à feu. Ainsi à Frémont (Froidmont) le notaire inventorie *un besche a feu* (Marle, 1678, Bruchet) ; à Beaurieux, le fourgon côtoie la *beche* (1688, AD B40 ; 1693, B42). À Origny-Sainte-Benoîte on relève *une besse avec une paire de pincés* (1693, AD Or 5) et *un grille et une besse a feux* (1695, Or 7). Or la bêche à fouir la terre se dit ordinairement dans la région *loucet* (*ung lousset*, Guise, 1632, 56E12 ; *un lousset*, Marle, 1669, AD B526) ou louchet : *ung louchet de fer* (Guise, 1643, 61E23 ; Origny-Sainte-Benoîte, 1683, AD Or 1), etc. À la fin du XVIII^e siècle le mot *bêche* avec son sens français supplantera peu à peu dans les inventaires le *loucet* qui restera le terme employé par les paysans et les jardiniers. Le fourgon est le compagnon habituel de la bêche à feu. La locution « c'est la pelle qui se moque du fourgon » figure déjà dans Furetière, et se disait couramment dans notre région où elle a probablement fait l'objet d'un emprunt. Dans la première moitié du XVII^e siècle *fourgon* a pour variante *fourcon* : c'est la forme que nous lisons dans l'inventaire fait à Houry en 1630 (*ung fourcon de fer*) ainsi qu'à Guise en 1632 (56E12). L'étymon est *furicare* « fureter » (cf. *FEW*, III, 898 *ab*). Quand on cite la « beche a feu » et le « fourgon », les pincettes ne sont pas loin ; ce sont dans nos textes les *espinces* ; *une paire d'espinces* (Guise, 1677, AD 56E37), ou les *espincettes*, *une paire d'espincettes* (Origny-Sainte-Benoîte, 1693, AD Or 5). À Marle nous trouvons *une besche a feu et une paire d'espinces* en 1665 (AD B526) ; *trois paires d'espainse a feux* en 1669 (*ibid.*). La variante *espince* (une *espince de fer*) est attestée à Guise en 1636 (57E26), mais la même année, à quelques lignes de là, le même rédacteur écrit *espince* qui est l'orthographe habituelle (*ung porte feu avec les épinces*, Guise, 1636, 61E26).

NOS ANCÊTRES À TABLE

Il serait plus facile de dégager des usages généraux pour nos contemporains que pour nos ancêtres de milieu modeste pendant la première moitié du XVII^e siècle, époque où règne la plus grande diversité. La vaisselle est de bois, de terre, d'étain ou de tiersain, alliage d'étain, de cuivre et de plomb : elle est constituée d'assiettes et

d'escuelles, de plats de différentes tailles. Rien ne semble prévu pour la réception. Si nous en jugeons par les inventaires de 1630 et 1631, les convives ne sont assurés d'avoir ni cuillère ni fourchette ni couteau. Nous ne relevons chez le laboureur d'Houry en 1630 qu'une cuillère de fer et six *cuilletz* d'estain et une paire de *consteau* avec la *gaigne* (gaine) de velours rouge (un couteau qui a sa gaine est plutôt un couteau de poche, cf. Furetière). À Landouzy-la-Cour voisinant en 1631 une *louce* (louche) de fer, une *escumette* (l'écumoire s'est appelée *écumette* dans la région presque jusqu'à nos jours sans que le suffixe ait une valeur diminutive), une *fouchette* de fer, une autre *cueilliet* de fer : la *fouchette* dont il est question est une fourchette à deux dents longue de 40 cm environ, qui sert à retirer la viande ou les gros légumes du pot dans lequel ils cuisaient ; l'unique cuillère qui l'accompagne a un long manche et une fonction de même ordre ; on dira plus tard *cuillere a pot* ; une *cuiller de bois a pot* (Marle, 1669, AD B526), une *cuiller a pot de fer* (*ibid.*, 1665).

Certaines maisons aisées disposent d'un récipient soit en cuivre (c'est-à-dire cuivre jaune), soit en airain (c'est-à-dire cuivre rouge, celui de la bassine à confiture) destiné à contenir l'eau pour se laver les mains avant le repas. Ce récipient est ainsi inventorié à Guise en 1638 : une *clicaudaine d'airin* (61E23).

Les variantes ne manquent pas : une *quicondaine de cuivre* (Guise, 1638, 57E6), *clicaudin de cuivre* (Origny-Sainte-Benoîte, 1681, AD Or 1). Le nom *chaîne* est parfois associé : une *cliquedaine de cuivre avec la chaisne* (Beaurieux, 1688, AD B40). À Guise sont cités d'autres récipients destinés au même usage : une fontaine de cuivre à laver les mains (1656, 56E21), un lavoir à mai(n)g de cuivre (*ibid.*, 1676, 56E36). Le picard *caudaine* appliqué à un récipient contenant de l'eau chaude, pourrait expliquer le deuxième élément de ce nom.

Si le convive n'est pas assuré de trouver une fourchette à sa place à table, il peut espérer avoir une serviette pour s'essuyer la bouche ou les doigts. La serviette est l'un des produits d'une industrie locale, celle des mulquiniers appelés alors marquigniers dans la région¹⁰ : c'était des tisserands de toile fine. Chez le laboureur comme chez le papetier on trouve un nombre non négligeable de serviettes : six serviettes et une petite serviette chez le premier, une demy douzaine de serviettes chez le second. À côté d'elles, figurent très souvent des *royetx* : une *royetx*, six *royetx de toille supporté* en 1630, *petits royez*, trois *royetx de toille de chanve*, une *nappe de toille de chanve en forme de royez* en 1631. L'adjectif *roié* est attesté depuis Chrétien de Troyes (cf. G. Taverdet, 2004, *Erec et Enide*, v. 5189) avec le sens de « qui a des raies » (étoffes, etc., et FEW, X, 392 b - 393 a) et par extension « étoffe rayée, drap rayé », ce qui convient au syntagme « cinq aunes de royet », 1640 (cité par Mennesson, p. 154), pièce de cette étoffe adaptée à certains usages. La synonymie, au moins approximative, entre serviette et royet est plusieurs fois formulée explicitement au XVII^e siècle : six *petites serviettes ou royetx* (Guise, 1651, 56E22) ; une *cassette avec deux serviettes ou royetx et quelques gorgernettes* (Guise, 1654, 56E22) ; sept *serviettes ou royet de toille de chanve* (Menesson,

10. Voir FEW, XIX, 118. E. Mennesson est l'auteur d'une communication intitulée « Outillage d'un mulquinier de Thiérache au XVII^e siècle » publiée dans *La Thiérache*, XVII, 1895-1896, p. 177-180. Pierre Hardy marquignier à Voulpaix en 1639 avait dans son atelier *Troy estille a marquignier*, c'est-à-dire « trois métiers » (voir FEW, XVII, 230 b, s. *stijl*, ndl « métier à tisser »).

1678). Selon une remarque de R. Derche (1949), la *royère* comparable au *royet* devrait se traduire par « torchon » : il serait moins insolite à cette époque de mélanger serviettes et torchons que de nos jours ; un indice en faveur de cette interprétation est la glose d'un inventaire de 1680 cité par Mennesson (p. 154) : « quatre roiet servant d'essuioi ».

Dans les maisons de la deuxième moitié du siècle, la réserve de royet est de plus en plus abondante et elle se diversifie en *fin royé* et *gros roiet* (1680, Mennesson, *ibid.*).

Pour boire à table les récipients les plus représentés sont l'aiguière et le pot à eau : la première, selon Furetière, se caractérise par sa forme cylindrique, le second est « plus enflé en un endroit qu'en un autre ». La forme régionale d'aiguière, emprunt aux langages méridionaux, est souvent *ediere* ou *edier*. L'aiguière est le plus souvent d'étain : *une edier d'estain* (Landouzy-la-Cour, 1631) ; *une egdierre destin, une esdierre destain* (Guise, 1672, 56E36). À Beaurieux nous avons à côté de *esquiere, une ediere d'éтин* (1688, AD B40, 1691, B42). Elle est plus rarement en argent (Guise, 1672, AD 56E36) ou en *fayence* (1643, *ibid.*). Parfois l'orthographe marque la diérèse : *cinq aiguillieres d'estain* (Marle, 1665, AD B526). L'indication de la matière est d'une importance évidente pour l'évaluation.

La *buire* est selon Furetière, « une espèce de broc d'étain ou d'argent ». Nous trouvons effectivement des exemples de buires d'étain, ex. *une grosse buire d'estain* (Guise, 1651, 56E22).

Mais nous en trouvons également de terre (Guise, 1639, 56E12) et de grès : *une buire de grez* (Landouzy-la-Cour, 1631), *une buire de gré* (Origny-Sainte-Benoîte, 1692, AD Or 5). Quand elle est de cuivre, elle peut tenir lieu d'arrosoir : *un chaudron ou buire de cuivre a arrouser* (Guise, 1643, 56E12) *une b. de c. servant a arrouzer* (Guise, 1672, 56E36). *Arouzoir* se lit néanmoins à Beaurieux en 1687 (AD B36). Le dérivé *buirette*, celui qui nous a donné *burette*, est plus employé et semble avoir un sens voisin de *buire* : *un pot ou buirette de grez* (1651, Guise, 56E21).

Le verre est depuis longtemps employé pour les récipients destinés à contenir une boisson : nous avons, dans l'inventaire de 1631 à Landouzy-la-Cour, *deux bouteilles de ver, ung petit broc de ver* et même *trois vers de cristalle*. Il ne semble pourtant pas être monnaie courante à cette époque. La bouteille du laboureur d'Houry en 1630 comme une de celles du papetier de Landouzy en 1631 est d'étain. Les récipients dans lesquels boivent nos ancêtres de l'est picard sont plutôt des pots ou des bols que des verres comme ceux que nous tirons de nos placards. Nous trouvons dans plusieurs maisons de Guise la *gondole*, que Furetière définit ainsi : « petit vaisseau à boire long et étroit et sans pied ni anses : ainsi nommé à cause de la ressemblance qu'il a avec les gondoles » : *une gondolle d'estain* (Guise, 1654, 56E21) ; *une gondolle d'argent et un petit pendant à clefs aussy d'argent* (*ibid.*) ; la *gondolle* voisine avec *l'escuëlle* en 1655 (*ibid.*). Venise faisait déjà rêver. L'emprunt, qui remonte au XVI^e siècle, a trouvé dans les parlers populaires une application plus prosaïque puisqu'il est l'un des noms de la pelle à feu dans le domaine picard, notamment en Artois (voir *ALPic*, II, c. 403). La forme a tant d'importance que le lexicographe ne dit rien de la matière : nous savons néanmoins que le picard du XIX^e siècle peut appeler ainsi une « bouteille en grès à l'usage des moissonneurs, bûcherons, etc. » (*FEW*, II, 1028 *b*, s. *kondy*, grec).

Furetière donne aussi la définition de la jatte qui serait un « petit vaisseau rond fait d'une pièce de bois tournée et creusée autour, qui sert à la cuisine, à la vendange,

et le plus souvent à mettre les balieures (balayures) d'une maison ». Le picard *gatte* correspond parfaitement au français *jatte*. Il est attesté à Origny-Sainte-Benoîte mais beaucoup moins souvent que *gade*, résultat régulier de l'étymon *gabata* fourni par le *FEW* (IV, 12 b). Toutefois la définition précédente ne convient pas à la région. Quand la matière est indiquée nous n'avons jamais le bois tourné mais plutôt l'étain (*une gadde d'estain*, Marle, 1657, AD B526), le cuivre rouge (*une gadde d'airin*, Guise, 1676, 56E21), la terre (*une gadde de terre avec le converseau*, Guise, 1672, 56E36). Ce que le notaire appelle *grande gade* doit correspondre à notre « soupière » : une *grande gade* (Marle, 1669, B526), *une grande gade destain* (Beaurieux, 1688, AD B40 et 1691, B42). Ce doit être aussi le sens de *gadon*, qui servait encore à désigner la soupière aux environs de Crécy-sur-Serre dans les années 1950. Quant au dérivé *gadelette*, il correspond probablement à notre « tasse » et s'applique à un petit récipient le plus souvent en étain sans rebord et muni d'oreillettes : *trois gadelettes d'estain* (Landouzy-la-Cour, 1631) ; *ibid.* (Guise, 1639, 56E23) ; *ibid.* (Marle, 1653, AD B526).

Pour boire dans la journée l'eau fraîche du puits, les habitants disposent de la *casse* un petit récipient rond en cuivre, muni d'un manche recourbé à l'extrémité ce qui permet de l'accrocher au bord du seau (*FEW*, II, 1600 b, kyathion). Le seau comme la seille, plus volumineuse, est en bois bandé de fer ainsi que l'indiquent souvent les inventaires.

LE MOBILIER ET LA LITERIE

Le meuble le plus répandu est sans doute le coffre dans lequel on entassait la réserve de vêtements et tissus, entre autres la réserve de toile de *chanve* : *six aulnes et demy*, l'aune équivalant dans la région à 1,18 m, le sandrier, « cendrier », qui sert à séparer les cendres du linge mis à la lessive, les chemises qui sont de toile de chanve, sauf une « d'estouppes » (Houry, 1630). La layette est plus petite et contient la lingerie fine ou les habits des enfants : *une petite layette et trois autres layettes* (Marle, 1666, B526), *une laiette de blanc bois* (Guise, 1676, 56E37), *une layette de bois* (Guise, 1638, 56E12 et 1661, 56E21) (*FEW*, XVI, 435 b, moyen-néerlandais *laeyé*).

L'armoire est un meuble très répandu lui aussi mais celle qui est mentionnée dans nos inventaires n'est ni aussi haute, ni aussi vaste, ni aussi profonde que nos armoires rustiques. Son nom a souvent à l'initiale *o*, avec var. *au* ou *ho*, exceptionnellement *oy*, *un oymmer*, 1631, Landouzy-la-Cour. Si elle est accrochée au mur, elle est qualifiée de « pendante » : *une petite armoire pendante* (Guise, 1676, 56E37), *une ormoire pendant* (Marle, 1661, B526). Le nombre d'étagères est parfois indiqué : *une hormoire a deux estages* (Guise, 1677, 56E24). Les armoires vont souvent par deux : *une pere d'ormoire de bois de chesne* (Guise, 1636, 56E11), *une vielle paire d'armoires de chesne* (Guise, 1631 et 1637, 56E12), *une paire d'armoires pendantes* (Guise, 1665, 56E24). Les armoires peuvent être les composantes d'un ensemble nommé buffet : *un buffet composé de deux armoires* (Beaurieux, 1693 et 1694, B42, B43).

Un meuble qui occupe une place importante est la maie : elle comporte dans le haut un « bacq » pour pétrir le pain. Elle repose sur un *jantier* (« chantier ») : *une maye prise avec le jantier* (Guise, 1638, AD 5E66), ou un *giste* : *une maie avec son giste* (Beaurieux,

1688, AD B40). Les accessoires qui sont régulièrement mentionnés avec la maie sont :

- *l'espanière* que nous interpréterons comme *l'espagnière* de l'anc picard « table sur laquelle on pétrit » (Beaurieux, 1689, AD B40), *une maye, une espagnière* (*ibid.*, 1693, B42) ;
- un *converseau*. Quand il est rabattu, le meuble offre une surface plane qui peut servir de table ;
- un racloir destiné à enlever les petits morceaux de pâte restés attachés au bois, généralement appelé la *ratière* (*une maye et une ratière*, Marle, 1666, B526). *Ratière* est peut être apparenté à **rasitoria* avec changement de suffixe (*FEW*, X, 89 b) ;
- à la maie sont aussi associés souvent la *bultoire* et les *bulteaux*. Ces formes, qui sont constantes dans la région, continuent les dérivés du verbe médiéval *buleter* (*FEW*, XV, 123 b, s. *biuteln*). La forme avec métathèse de l attestée depuis le moyen français figure chez Furetière, 1690, pour qui *bluteau* et *blutoir* sont des équivalents et désignent un « instrument à séparer le son de la farine [...] composé de plusieurs cercles qui soutiennent une pièce de toile, de soie ou autre étoffe fort fine par où la farine passe quand on la tourne avec une manivelle ». Il ne semble pas que la description de Furetière soit parfaitement en accord avec les données de nos inventaires. *Bultoire* est toujours au singulier, *bulteaux* le plus souvent au pluriel : *une bulletoire et trois bulteaux* (Marle, 1661, B526). La *bulletoire* est munie d'un pied : *un pied de bulletoire* (Guisse, 1661, 56E21), *un pied de bultoire* (Guisse, 1675, 56E27), tandis que les *bulteaux* semblent être les tamis à passer la farine. À Houry en 1630, la bultoire et deux bulteaux ont été remisés dans l'« enseinte » ; en 1631 à Landouzy-la-Cour une bultoire et un bulteau de moindre valeur se trouvent dans la chambre. On note au voisinage *ung tamis, ung flourier*, mot dont le radical indique un rapport avec la fleur de farine, un rouleau à pâtisserie appelé ici *rondeau*. À Marle en 1655 le notaire inventorie « une bul-toire servant au fournil » (AD B526).

Les sièges les plus ordinaires sont les bancs et les escabeaux (ou *scabeaux*, Guisse, 1651, 56E22). Pour s'asseoir ou faire asseoir ses invités le laboureur d'Houry en 1630 dispose de *deux bantz sur betan* ; le mot *bestan* « appui, soutien » peut désigner à lui seul un siège en ancien français (francique *stall*, *FEW*, XVII, 206 b), *une chaire à dos de bois de tillieu* (tilleul) *tourné, fort supporté, trois vieilles chaires, un petit cadot* (fauteuil)¹¹. On ne peut manquer de remarquer les indications de vétusté, récurrentes au cours de l'inventaire. Quant au « petit cadot », il n'a pas plus de valeur que l'une des *trois vieilles chaires* puisqu'il est évalué 1 sol et celles-ci 3 sols. S'agit-il d'un fauteuil d'osier ou d'un fauteuil d'enfant ? En 1631 le papetier de Landouzy-la-Cour a dans sa cuisine une chaise et deux cadots, et dans la chambre *une demy douzaine d'escabeaux de menuiserie*.

L'orthographe *chaire*, qui correspond au picard *caiere*, habituelle au XVI^e siècle, est devenue plus rare dans la première moitié du XVII^e siècle. On la trouve encore, entre

11. Le mot *cadot* « fauteuil » a fait l'objet de plusieurs études qui sont résumées par Jacqueline Picoche, *Un parler picard d'autrefois...*, p. 183, s. *cadou*. L'étymon serait le nom de la chèvre, *gade* en wallon.

autres, à Guise en 1632 : *une chaire, une grande chayere de boys de chesne* (56E12). La forme habituelle dans la région est désormais *chaire* : *une chaire de boys* (Guise, 1639, 61E13 ; *chaires couvertes de paille* (Guise, 1643, 61E23) ; *une chaire d'oziere* (Guise, 1661, 56E21). L'assibilation qui a fait de la *chaire* une *chaise* a eu pour foyer la région parisienne et le centre ; elle apparaît comme un emprunt dans l'est picard. Cependant les formes assibilées entrent en concurrence : dès 1636 un notaire de Guise écrit *une cheze couverte de paille* (56E12), *une petite chesse de tapisserie* (31E26). À Guise également le notaire, après avoir orthographié *une chaire couverte de paille*, écrit à la ligne suivante *une autre chaise et un vieil tableau* (1639, 56E12).

Il ne semble pas qu'à cette époque on ait été gêné de n'avoir pas toujours la même orthographe pour le même mot. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, ces formes éliminent peu à peu les formes avec *r*. Nous n'avons pas pour autant *une chaise* invariablement comme aujourd'hui : à côté de *chaises couvertes de paille* (Guise, 61E23) nous avons *chesses couvertes de paille* (Marle, 1663, B526) ; *deux grandes chaises de bois supporté* (Guise, 1655, 56E20), *une cheze couverte de cuir* (Guise, 1661, 56E21). La prononciation avec *s* sourd est attestée dans le nord de la France et il y en a des exemples dans la carte II, 385 de l'ALPic.

La literie se compose essentiellement de *licts* et de *chalicts* ou « bois de lit ». Le lit peut n'être qu'un « lit de plumes », appelé *conette* dans d'autres régions ; il est complété d'un *travers* ou « traversin », et d'un oreiller fait de plumes enveloppées dans une *toyette* en *cuit* ou « coutil ». Selon l'ALPic on relève *toyette* pour « taie » dans la région d'où proviennent les inventaires (t. II, c. 451 « taie d'oreiller »).

Nicolas Constant, notaire à Vervins au XVII^e siècle, emploie exclusivement *drap*. En cela il rejoint Furetière (1690) qui écrit dans l'article *linceul* : « On se sert plus ordinairement du mot de drap ». Ce mot toutefois fait de temps en temps une apparition sous la plume des notaires de Guise et de Marle : *ung autre linsceulx d'estoupe et de chanve* (Guise, 1636, 57E6) ; *trois linceuls* (Marle, 1662, B526). Ces survivances pourraient être mises en relation avec les données fournies par la carte « drap (de lit) » de l'ALPic (t. II, 388) : *lincheux*, correspondant au français « linceul » s'est conservé dans une vaste zone qui exclut actuellement le sud et l'est de la Picardie.

Pour s'éclairer la nuit, les habitants disposaient d'une lampe à huile appelée généralement *lumiere*, var. *lumierre* (Houry, 1630, Landouzy-la-Cour, 1631), etc. La *lumière* se composait d'un petit plateau de fer surmonté d'un récipient, le *crécet* qui contenait l'huile et était muni d'un ou de plusieurs becs avec mèche. Ceux-ci étaient appelés, selon les habitudes des notaires *lamperon* ou *lumerette* (Guise, Marle), *lumeron* (Beaurieux, Origny-Sainte-Benoîte). La partie est parfois prise pour le tout et *cresset* peut signifier « lampe » : *deux lumières ou crasset* (Guise, 1636, 56E12) ; *un crecet de fer* (Guise, 1638, *ibid.*) (voir l'ALPic, t. II, c. 410, *cracel*). À côté de la lampe, et parfois estimé en même temps, est mentionné un pot ou *juite*, à couvercle et à anse qui contient la réserve d'huile : *une juite à huile et une lumière* (Marle, 1663, B256) ; *deux juittes à huille* (*ibid.*, 1666) (cf. M. Cury, 1965, *jvît*).

Les gens de l'époque disposent aussi de *chandelliers* de cuivre ou de bois, et d'un petit bougeoir de bois, le *veilloi(r)*, encore en usage vers 1900 (*un veilloir de bois*, Marle, 1666, B526).

REGARDS SUR LE VÊTEMENT ET LA PARURE

Beaucoup de noms que nous tirons des inventaires dans le domaine du vêtement désignent des objets qui seront démodés à la fin du siècle et qui sont le propre de la campagne ou du petit peuple.

« Cotte, selon Furetière, ne se dit plus qu'à l'égard des paysannes ou personnes de petite condition car les dames de qualité l'appellent *jupe* » : remarque très instructive pour l'histoire du vocabulaire français. Quant au dérivé *cotillon* qui signifie « petite cotte ou jupe de dessous » selon le même lexicographe, « on le dit particulièrement des enfants, de paysannes ou de petites gens ». Dans ce domaine, plus que dans les autres, le vocabulaire employé classe ceux qui en font usage. Nombreux sont les emplois de *cotte* et de *cotillon* dans nos inventaires : *ung cotillon de sarge de Beauvais bandé de flour de treppe* (var. *tripe* « tissu velouté ») (1631, Landouzy-la-Cour) ; *cottillon de sargette bleue* (Marle, 1661, B526) ; *cotte de camelot et cotte rouge d'escarlate* (*ibid.*). La coquetterie semble se porter sur les ceintures qui sont de couleur vive : on les appelle *cintoir* (cf. *FEW*, II, 680 a, s. *cinctorium*) et le nom est généralement masculin : *un cintoir de serge rouge* (Guise, 1638, 56E67) ; *un cintoy rouge* (Marle, 1651, Arch. de l'Hôtel-Dieu et 1669, B526) ; *un ceintoir blanc* (Guise, 1675, 56E37), etc. Le demi-ceint est défini comme une « ceinture d'argent avec des pendants que portoient autrefois les femmes d'artisan et les paysannes » (Furetière). En 1631, dans l'inventaire du papetier de Landouzy-la-Cour nous lisons *deux demisain avec les pendants à clefs le tout d'estain*.

Pour désigner le tablier, la plupart des formes que nous trouvons dans les inventaires recoupent celles qui figurent dans l'*ALPic*, t. II, c. 451 *tablier* (de femme). Elles se partagent selon deux types :

- le premier, essentiellement wallonicard a été relevé dans le nord de la Picardie. Il se rattache à l'étymon *excurtiare* « retrousser » en relation avec le geste habituel qui consiste à retrousser son tablier pour rapporter à la maison une petite quantité de fruits ou de légumes. Le suffixe originel est en *-eolum* : *ung escourseux de serge noire* (Guise, 1636, 56E12) ; *deux viels escousseux, l'un et l'autre jaune* (*ibid.*, 1676, 56E37) (cf. *FEW*, III, 285 a). Dans quelques exemples, le suffixe *-oir* s'est substitué au suffixe primitif : *ung escursoir de serge noire*, *un escoursy* (Marle, 1653, B526), *un escoussoy de taffeta noir* (*ibid.*, 1664) ;
- le deuxième type répandu surtout dans le Noyonnais et le Beauvaisis selon l'*ALPic* tire son origine de l'adverbe *devant* substantivé : *ung devant de chanve* (Guise, 1636, 56E12) ; le plus souvent un suffixe *-ellu* devenu *-el/-eau* s'y ajoute : *devanteau* (Guise, 1638, 61E26). Avec substitution de suffixe, nous avons *devantier* : *un devantier de grosse toile* (Guise, 1651, 56E23) ; *un devantier* (Marle, 1653, B526). Selon Furetière *devanteau* est un « vieux mot qui signifiait autrefois tablier et qui n'est plus en usage que parmi le petit peuple ». Comme souvent, à un repère chronologique s'ajoute une marque sociale, la répartition géographique n'étant généralement pas prise en compte. La carte de l'*ALPic* montre que le mot n'a pas vieilli partout ; les inventaires rappellent que les types repoussés par la suite avaient eu droit de cité à une époque antérieure.

Le couvre-chef n'est pas l'équivalent burlesque de *chapeau* qu'il deviendra, mais il fait partie des articles fabriqués en toile fine par les mulquiniers du pays : celui de

Voulpax a chez lui *quatre couverchef baptiste*. Pour Furetière c'est une « coiffure dont les femmes de village se servent en plusieurs endroits » ; elle est faite d'un morceau de « toile empeesee et tortillee ». Le *cuverchet de dueil* trouvé chez le papetier de Landouzy-la-Cour en 1631 est complété par *trois barbettes à faire dueil* : la barbette prolonge le couvre-chef et cache la gorge que les femmes d'alors ont soin de ne pas découvrir en période de deuil. Un détail descriptif est peut-être à mettre en rapport avec le tortillage : *un cuverchet tourné sur les bors* (bords) (Guise, 1651, 56E23).

Certains vêtements sont propres à un seul sexe. Le caleçon est le propre du sexe masculin. « Porter le caleçon » a le même sens que « porter la culotte » de nos jours, ce qui fait dire à Furetière : « Il se faut garder des femmes qui portent le caleçon ». La variante *canesson* est tout à fait admise. La voyelle de la première syllabe est encore nasalisée, d'où les graphies *six candsons* (Guise, 1650, 56E21), *un candesson de toile noire* (*ibid.*).

D'autres parties de l'habillement sont communes aux deux sexes et dans ce cas les syntagmes à *usage d'homme*, à *usage de femme* informent le lecteur d'une distinction parfois indispensable : une *coëffe*, selon le sexe auquel elle est destinée, n'est pas le même objet. La *coëffe* des femmes est souvent caractérisée par *cornette* : c'est la coëffe cornette des petites gens car les dames de qualité portent désormais des chapeaux ; le mot *cornette* n'a été conservé que pour les religieuses : *coëffe cornette* (Guise, 1675, 56E37), *trois coëffe cornette et deux de nuit* (Marle, 1666, B526). Une *coëffe* à usage d'homme est une bande de tissu lavable fixée au bord intérieur du chapeau ou du bonnet et qui éponge la sueur : *trois coëffes fort supporté de mesme toille* (i.e. de « toille de chanve ») *usage d'homme* (Houry, 1630) ; *trois coëffe à bonnet a homme* (Marle, 1665, B526).

Pour l'entretien des sous-vêtements on disposait de fers *a retendre* ou *a restendre* qui correspondent à nos « fers à repasser », nom qui n'a fait son apparition que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : *un fer a retendre le linge* (Guise, 1650, 1661, 56E21) ; *fer a restendre* (*ibid.*) ; *un fer a retendre avec trois fers a mettre dedans* (Marle, 1669, B526).

Nos textes font parfois mention de *coliques* qui semblent faire partie des bijoux. Furetière donne l'explication dans l'article qu'il consacre à ce mot qui « se dit aussi d'un os de poisson qu'on enchâsse en or ou en argent et qu'on pend au cou des enfants sujets à la colique » : *une colique garny d'argent* (Guise, 1661, 56E21). Nous avons ainsi une discrète échappée sur les croyances du XVII^e siècle, plus diversifiées qu'on ne l'imagine quelquefois.

COMPAGNONS ET OUTILS DE TRAVAIL

La répartition des animaux est moins déséquilibrée au XVII^e siècle qu'elle ne le sera au XIX^e et au début du XX^e siècle où ils s'amassent dans les écuries et les étables des grosses exploitations. À cette époque les petites exploitations sont encore nombreuses, et des particuliers, sans être exploitants professionnels, en ont quelques-uns chez eux : un cochon pour le lard, une vache pour le lait, un cheval de somme pour transporter les marchandises que peut contenir le bât.

En 1631, à Landouzy-la-Cour, la « somme » est inventoriée entre la « bride de selle » et « le mors à bride » ; un peu plus loin nous avons « ung fut de somme » ; c'est-à-dire le bois qui fait partie de celle-ci ; cf. *une somme de cheval* (Guise, 1643, 61E23).

La race n'intervient jamais dans les inventaires du XVIII^e, il n'est question ni de vaches normandes ni de chevaux ardennais : la couleur de la robe et l'âge sont les signes distinctifs, le second est aussi un indice pour l'évaluation : ex. *une cavalle soubz poille rouge baye enbarnachée* (Guise, 1652, 56E21), *un cheval de poil rouen* (Guise, 1651, 56E23), *un cheval soub poil d'oignon* (Haudreville, R. Toffin, 1958, p. 83). La vache tachetée est de poil *gayette* (Guise, 1672, 56E36) par opposition à celles dont le pelage est de couleur unie : *deux vaches, l'une gayette et l'autre blanche* (Guise, 1655, 56E21). Celles qui sont dites *moisies* ou *musies* sont tachées de bleu-gris : *une homaille soub poil moysie* (Origny-Sainte-Benoîte, 1682, AD Or 4). Le jaune peut encore dans ce contexte être désigné par un dérivé du picard *gane* : *un poulain sous poil gannet* (Marle, 1683, Bruchet).

Le poulain mâle est appelé *alaitron* tant qu'il est allaité par sa mère : *un alaitron ou poulain mal* (Guise, 1632, 56E12). Comme au XVI^e siècle, la jeune jument s'appelle *poutre* tant qu'elle n'a pas dépassé deux ans : *une petite poutre aagé d'un an* (Houry, 1630) ; *une poutre aagé de quinze mois estimé avec une sellette et dosiere* (Landouzy-la-Cour, 1631)¹². Dans la deuxième moitié du siècle, la distinction n'a plus cours et elle est, même à deux ans, une *cavale*.

L'animal que la vieillesse a rendu moins utilisable est « hors d'âge » : *ung cheval bongre de poil fauve hors d'aage* (Houry, 1630). Les jeunes bêtes à corne sont, avec les veaux, des *genisses* ou des *omailles* si elles sont femelles : les mâles sont parfois appelés *beufins* : *une omaille et deux petits veaux, un petit beufin et une petite omaille* (Haudreville, Toffin, p. 83, d'après AD B526) ; *une vache et deux bœufins* (Guise, 1636, 61E26). *Cochon et pourceau, truie et coche* sont synonymes : *onze cochons appellees pourceaux* (Guise, 1638, 57E67) ; *huit cochons de loge de six mois* (Guise, 1651, 56E22) ; *deux truyes ou coches* (Guise, 1655, 56E21). Pour les bestes blanches ou *bergeraines* le classement se fait constamment par tranches d'âge : les jeunes femelles sont dites *germes* et on oppose *anneaux* (agneaux) *germes* à *agneaux mal* (Marle, 1653, B526)¹³ ; puis viennent les *antenois* et *antenoises*, c'est-à-dire les agneaux nés l'année précédente : *treize bestes bergeraines tant portierre qu'antenois ou antenoise* (Guise, 1632, 56E12).

Le râtelier de l'étable peut figurer sous deux formes dans le même document : une forme pleine, *ratelier*, une forme courte *retier* qui correspond peut-être à une prononciation [rtje] (Houry, 1630). Les inventaires ne manquent pas de mentionner les bottes de foin préparées à l'étable : *six trousseaux de foings* (*ibid.*). De même *deux trousseaux de foin* (Guise, 1652, 56E21). Le râtelier de la bergerie qui surmonte une mangeoire de la hauteur des bêtes, porte un nom différent c'est le *bière*¹⁴ : *deux bières à brebis de quinze pieds ou environ avec un petit bacque* (Houry, 1630). L'étymologie, qui fait de *bièr(e)* une variante de *ber(s)* « berceau » explique le genre, souvent masculin : *ung bier* (Marle, 1653, B526).

Le fenil est à claire-voie : c'est le *hourd*, ou *hourdage*. À *Beaurieux* *hourdage* est concurrencé par *fointier* : *fointierx* (1620, AD B9). Le *hallier*, remise pour les charrettes, abrite aussi le foin dans ses parties hautes : *un hourd servant au hallier a foin* (Guise, 1632, 56E12) ; *le foin du aller* (= hallier) (1698, Origny-Sainte-Benoîte, AD Or 8).

Si nous envisageons la laiterie, nous constatons que le mot *baratte* n'est jamais employé dans les inventaires. Un autre type lexical s'est répandu dans la région ; il vient

12. Selon Furetière « poutre se disait autrefois d'une jeune cavale ».

13. Sur les *germes* voir J. Picoche, *op. cit.*, p. 227, s. *jèrm*.

14. Voir J. Picoche, *op. cit.*, p. 109, s. *bèr*.

du francique **kerana* (FEW, XVI, 313 a) et a eu pour résultats soit une forme à sifflante initiale, orthographiée *serainne*, *serènne*, *serenne* ou *scerène*, soit une forme à chuintante initiale, *cherainne*, *cherine* à Origny-Sainte-Benoîte qui alterne dans la graphie avec les formes à initiale *ce-*. Le plus souvent la formule complète ajoute « à battre beurre ou bure », mais *bure* est beaucoup plus rarement attesté que *bœur* ou *beurre* ; dans quelques exemples on précise qu'elle est en bois : *une serènne de bois* (Guise, 1636, 61E26) ; *une sereine de bois* (Marle, 1678, Bruchet) : ou encore qu'elle est *bandé de fer* (Marle, 1669, Bruchet). Dans plusieurs autres on fait état d'un couverseau ou couvert : *un cerenne avec le couverseau* (Beaurieux, 1686, AD B38) ; *une cerènne le couverseau et la batterelle* (Origny-Sainte-Benoîte, 1683, AD Or 1), ce qui laisse supposer que ce couvercle serait percé d'un trou pour laisser passer le bâton-piston (voir la typologie de la baratte dans l'ALPic, t. 1, 176). Ce bâton porte des noms dont la forme est diverse : Beaurieux : *batte* ou *batterole* ; Marle : *batrelle* ; Origny-Sainte-Benoîte : *batreule*, *batreille*, *battrerelle*. La baratte est souvent accompagnée de *telles*, pots de bois ou de terre dans lesquels se dépose la crème : *une douzaine de telles, tant de bois que de terre* (Landouzy-la-Cour, 1631) (cf. ALPic, t. 1, c. 175 la terrine (à lait)). Le couloir¹⁵ accompagne souvent la baratte ou le trayoir, le seau de bois utilisé pour traire. Le mot est très commun dans nos inventaires. La fonction n'a pas changé et l'éditeur de l'inventaire des biens du laboureur d'Houry en 1630 définit ainsi le *couloy* d'après le *couloir* selon Littré : « sorte d'écuelle à fond de toile par où l'on coule le lait qu'on vient de traire ». Le même inventaire donne *treoy* [trewe] pour « trayoir », *saloy* pour « saloir », *binoy* pour « binoir » et *ploutoi* pour « ploutroir ». Le couloir a dans nos inventaires un synonyme féminin, la « coulière » : *une coulierre servant au laitage* (Guise, 1672, 56E36). J.-B. Brayer, dans sa *Statistique du département de l'Aisne*, 1824-1825 décrit ainsi le binoit : « Le binoit dont on se sert dans quelques parties du nord du département, est la charrue désarmée de son coutre, et dont le bâton qui soutient l'oreille est raccourci afin de ne pas pousser la terre aussi fort ». Pour retourner légèrement la terre, les laboureurs se servaient du *binoir* (Origny-Sainte-Benoîte, 1680, AD Or 1), ou *binoy* (Marle, 1668, B526), ce qui correspond sans doute mieux à la prononciation. Le *binoir* est souvent voisin de la charrue dans les inventaires ; son office est de *binoquer* la terre, et le verbe a continué à s'employer jusqu'au XX^e siècle. Cf. ALPic, t. 1, c. 107, *binoir* ; il est apparenté au verbe *biner*, dont un dérivé, la *binette* est bien connu : celui-ci n'est pas attesté dans notre région au XVII^e siècle. En revanche nous trouvons des exemples de *cerquilleau*, dérivé de *sarcler*, var. *cercler* et qui a désigné aux XIX^e et XX^e siècles, la binette à démarier les betteraves dans le centre et le sud du Laonnois : *un cerquilliaux* (Beaurieux, 1686, B38), *deux cerquilliaux* (*ibid.*, 1693, B42). Le *ploutroir* est ainsi décrit par Nicolas Constant, le notaire qui a édité l'inventaire du laboureur d'Houry : « deux pièces de bois disposées parallèlement à une certaine distance l'une de l'autre et reliées entre elles par deux traverses. On y attelle un cheval et l'on s'en sert pour briser les mottes de terre et aplatir le sol ». Nous avons *ung ploutroir* à Guise en 1632 (56E12) ainsi qu'*ung ploutroy* à *plotrter* la terre (*ibid.*, 1651, 56E20). On s'en servait en particulier pour *démutterner* c'est-à-dire rabattre les taupinières (FEW, IX, 52 b, s. *plaustrum*).

Nous terminerons en disant quelques mots des traces d'une activité à laquelle les gens du pays étaient plus nombreux à se consacrer que ceux d'aujourd'hui :

15. Ce mot est toujours masculin dans nos inventaires ; il est féminin dans l'ALIFO, II, c. 658, La couloire (à lait).

l'apiculture. La ruche est alors appelée *catoire* : Guise, 1677, 56E37 (cf. *ALPic*, t. 1, c. 232). À la forme picarde correspond la forme française *chatoire* : *six chatoires* (Beaurieux, 1691, B42) ; *cinq chatoires et une mande d'ozierre* (*ibid.*, 1694, B4).

Le mot *ruche*, qui a éliminé les autres, est attesté dans les inventaires à Beaurieux : *trois ruches de mouches* (Beaurieux, 1691, B42). Il fait partie de la nomenclature de Furetière, qui ne mentionne pas les autres. Ce lexicographe définit la ruche comme un « panier » ; or *mande* est un nom régional du panier. Un panier se trouve à côté de la ruche à Beaurieux : la mande sert peut-être au transport du miel ou des essaims ; ruche et panier font l'objet d'une estimation globale. À Guise on dit *vaisseau*, diversement déterminé, aussi bien que *catoire* : *cinq vaisseaux à mouches* (Guise, 1676, 56E36) ; *un vesaux a mouche a mielle* (Marle, 1663, B526) ; *un vessaux de mouches* (*ibid.*, 1661, et Origny-Sainte-Benoîte, 1662, Or 4). On constate que le remplacement d'un type de ruche par un autre n'a pas fait disparaître les noms qui s'appliquaient aux anciens types (cf. *ALPic*, t. 1, c. 232). Le mot qui a disparu est *vaisseau* qui ne fait plus du tout penser à cette signification.

L'impression qui subsiste à la suite de la lecture de ces inventaires est celle d'une extrême diversité des formes écrites : l'orthographe à cette époque et dans le genre que pratiquent les rédacteurs n'est pas du tout fixée et n'a pas tendance à l'être : les lecteurs ont pu être plus d'une fois embarrassés. En revanche le jeu des équivalences synonymiques, très instructif pour l'histoire de la langue, ne se trouve que dans quelques cas qui seraient à examiner minutieusement : sont-elles dues à la crainte d'une mauvaise interprétation, ou d'une équivoque ? Le notaire et sa clientèle semblent bien avoir en commun la même langue dont au moins une partie, le vocabulaire concret des noms d'objet, est un domaine où peuvent se rejoindre des personnes de culture différente. Des variantes diatopiques subsistent : à Origny-Sainte-Benoîte on « picardise » sans doute, mais les variantes sont un peu noyées dans la variété des types lexicaux où le choix du locuteur a une grande importance. L'archaïsme joue aussi un rôle : on aura remarqué que certains rédacteurs ont longtemps conservé pour l'article indéfini masculin la forme *ung* courante au XVI^e siècle mais qui tendait à disparaître dans la première moitié du XVII^e.

Du côté des signifiés, la vie quotidienne que font imaginer les objets dont nous avons relevé les noms est celle des milieux modestes. Il suffit de se reporter aux pages qui contiennent l'inventaire des meubles ayant appartenu à Mme A. D. L. de Fabert, marquise douairière de Vervins, tel qu'il apparaît dans l'analyse qu'en a donnée A. Piette, pour avoir une vision bien différente de la société d'alors (1677, *MNV*, p. 200-225). Tout est prévu pour la réception fastueuse de nombreux convives. Mais Mme de Fabert appartient à un milieu très restreint qui cherche sa différence dans un art de vivre raffiné, tandis que les laboureurs et les artisans représentent une bien plus grande partie de la population. Les couleurs vives des cotillons et des ceintures des femmes apportent seules de temps en temps une note de gaieté dans la vie ordinaire qui semble se dérouler sous le signe d'une grande austérité.

Jacques CHAURAND.

Mes remerciements les plus vifs vont à Mme Marie-Rose Simoni, auteur de *l'ALIFO* et à M. Alain Brunet, président de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache, pour leur aide amicale et efficace.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS MANUSCRITS

Ont été utilisées les minutes notariales déposées aux Archives départementales de l'Aisne (AD). La référence comporte le lieu de l'étude, la date et la cote des Archives au moment de la consultation.

Les études sont situées :

- à Beaurieux : le nom du lieu est suivi de B plus un chiffre ;
- à Guise : la cote comporte deux chiffres, une lettre capitale et encore un ou deux chiffres ;
- à Marle : cote des Archives – Les minutes de l'étude Bruchet n'avaient pas encore été déposées aux Archives quand je les ai consultées chez son successeur. On trouvera pour cette raison Bruchet entre parenthèses après la citation ;
- à Origny-Sainte-Benoîte : après lieu et date Or suivi d'un chiffre.

II. OUVRAGES IMPRIMÉS

- Marie-Rose Simoni-Aurembou, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais (ALIFO)*, Paris, Éd. du CNRS, vol. I, 1973 ; vol. II, 1978.
- Fernand Carton et Maurice Lebègue, avec la collaboration de Jacques Chaurand et Denise Poulet, *Atlas linguistique et ethnographique picard (ALPic)*, Paris, Éd. du CNRS, vol. I, 1989, vol. II, 1997.
- J. B. L. Brayer, *Statistique du département de l'Aisne, 1824-1825*.
- Marcel Cury et Georges Railliet, *Glossaire d'Archon, Rozoy-sur-Serre et Parfondeval (Aisne)*, Amiens, Musée de Picardie, 1965.
- René Debric, *Lexique picard des parlers du Vermandois*, Amiens, 1987.
- Roland Derche, « Un marchand drapier Vervinois : Pierre Fossier. L'inventaire de sa succession (1703) », *La Thiérache*, nouvelle série, t. III, 1949, p. 28-59.
- L. F. Flutre, *Le moyen picard*, Amiens, 1970.
- Furetière, *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, rééd. *Le Robert*, Paris, 1978.
- E. Mennesson, « Un inventaire du XVII^e siècle (inventaire du 28 mai 1630) », *La Thiérache*, bulletin de la Société archéologique de Vervins, 1893-1894, p. 139-160.
- « Inventaire d'un papetier », 15 décembre 1631, *La Thiérache*, 1895-1896, p. 15-31.
- « Outillage d'un mulquinier de Thiérache au XVII^e s. », *La Thiérache*, 1895-1896, p. 177-180.
- Jacqueline Picoche, *Un vocabulaire d'autrefois, Le parler d'Etelfay (Somme)*, Arras, Archives du Pas-de-Calais, 1969.
- Édouard Piette, *Les minutes historiques d'un notaire de Vervins aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Le livre d'histoire, coll. « Monographies des villes et villages de France », 1998. Ici MNV.
- Gérard Taverdet, *Glossaire de Chrétien de Troyes*, Fontaine-lès-Dijon, 2004.
- René Toffin, « La cense d'Haudreville aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Mémoires de la Fédération des sociétés savantes de l'Aisne*, t. V, 1958, p. 62-107.